

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	19	19 + 3

Date de convocation 4 mai 2023

Date d'affichage 4 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : **Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Valérie PELLERIN, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Sophie MENZIN, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER, Yohan MULLER et Julien SEYSSEL.**

Représentés : **Denis PHILIPPE** représenté par **Jean-Yves BRUNEAU**, **Annie SALAMI** représentée par **Véronique STOLTZ**, **Anne-Josèphe CHARLOT** représentée par **Laurence FOURNIER.**

Vincent Blanchot a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMAN est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Huis clos

N° de délibération : 20230521

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18,

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de l'objet soumis à l'ordre du jour du présent conseil, concernant la révision des délégations accordées par le conseil municipal au maire.

M. le Maire soumet le huis clos au vote.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, qu'il se réunit à huis clos.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
19	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Vincent Blanchot
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

